

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 septembre 2006*

## **CROISSANCE, CROISSANCE... ES TU LA ?**

A quelques mois d'élections majeures, il serait fort surprenant que la majorité en place ne réponde pas positivement à la question, et que l'opposition ne tente d'apporter la démonstration inverse, concédant tout au plus l'existence de quelques évolutions favorables... naturellement sans aucun lien possible avec l'action gouvernementale. La pièce a déjà été jouée : elle est connue ! Une fois écarté le côté théâtral, cependant, force est de constater que la vigueur de l'activité en Asie, en Amérique, en Europe de l'Est et même en plusieurs points de l'Afrique a imprimé ces dernières années à l'économie mondiale un mouvement de croissance soutenue... dont peinent à profiter la Vieille Europe et les pays africains les moins avancés. En France, plus particulièrement, ce n'est qu'avec un retard de plusieurs années que l'on se met à espérer une timide embellie dans les prochains mois. Loin d'être une fatalité, ce décalage est le résultat prévisible de choix collectifs formulés par un pays depuis plusieurs décennies, d'élection en mouvement social, et d'enquête en plateau télé. Le calendrier électoral chargé de 2007 - 2008 donnera à nouveau à la France l'occasion de réexaminer ses positions : comme dans tout régime démocratique, elle a déjà les candidats et elle aura les gouvernants qu'elle aura su mériter et choisir, avec ce que les faits économiques (toujours têtus, comme on le sait...) leur laisseront comme pouvoirs réels.

Pascal MARTIN-RETORD

### **Organiser sa retraite**

Pour l'attribution d'une pension de retraite, l'obligation de cessation d'activité est dorénavant appréciée au regard des seules activités donnant lieu à affiliation au régime servant la pension.

Par exemple, un assuré peut demander la liquidation de sa retraite du régime général, à condition de cesser toute activité salariée, tout en poursuivant une activité non salariée (commerciale, libérale,...).

Aux yeux des organismes sociaux, la constitution du dossier résulte d'une démarche personnelle de l'intéressé, qui ne peut être déléguée à un tiers. Le cas échéant, n'hésitez pas à prendre les contacts nécessaires pour faire évaluer votre situation individuelle.

### **Protéger sa résidence principale**

La législation française ne connaît, pour chacun, qu'un patrimoine unique, lequel comprend les biens propres et, éventuellement, ceux qui dépendent d'une communauté matrimoniale.

En cas de difficulté, c'est l'ensemble des biens qui peuvent être saisis pour garantir le paiement des dettes professionnelles de l'entrepreneur individuel. La loi sur l'initiative économique a introduit la possibilité pour l'intéressé de protéger cependant sa résidence principale en la déclarant insaisissable.

Une telle déclaration est un acte notarié et requiert diverses formalités de publicité légale pour produire tous ses effets.

### **Open Document... Pourquoi pas ?**

Enjeu de ce nouveau standard pour des millions d'utilisateurs à travers le monde : retrouver une relative indépendance à l'égard de l'omniprésent Microsoft. Diverses organisations et non des moindres - la Ville de Paris est l'une des plus récentes - ont déjà choisi de migrer vers ce standard.

Conséquence pratique pour chacun : la possibilité depuis déjà plusieurs mois d'accéder gratuitement, par simple téléchargement à une suite bureautique très complète (tableur, traitement de textes, base de données, logiciel de présentation). Nous l'avons testée pour vous. Pour un usage courant n'exigeant pas l'appel des fonctions complexes, c'est vraiment une solution qui mérite d'être considérée.